



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/195/SR.1
12 décembre 2014

Compte rendu du Conseil directeur

195^{ème} session

13 et 16 octobre 2014

Genève (*Centre international de Conférences de Genève*)

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/195/A.1 et A.2)	4
2. Approbation du compte rendu de la 194 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/194/SR.1) ..	4
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/195/3a)-P.1)	4
b) Situation de certains Membres	5
c) Demandes de statut d'observateur (CL/195/3c)-P.1)	5
d) Rapport sur la participation des observateurs permanents aux Assemblées de l'UIP (CL/195/3d)-R.1)	5
4. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 194 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/195/4a)-R.1) ...	6
b) Sur les activités du Comité exécutif	6
5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 194 ^{ème} session du Conseil directeur	
a) Rapport oral du Secrétaire général	6
b) Journée internationale de la démocratie 2014 (CL/195/5b)-R.1)	7
6. Situation financière de l'UIP (CL/195/6-R.1)	7, 14
7. Projet de programme et de budget pour 2015 (CL/195/7-P.1)	7, 14
8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017	
a) Objectif stratégique 1 : Renforcer la démocratie grâce aux parlements (CL/195/8a)-P.1)	14
b) Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes (CL/195/8b)-P.1)	8, 15
c) Objectif stratégique 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme (CL/195/8c)-P.1)	15
d) Objectif stratégique 5 : Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement Contribution au programme de développement pour l'après-2015 (CL/195/8d)-P.1)	15
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/195/9-R.1)	15
10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Conférence parlementaire internationale sur le thème <i>Les parlements et les droits des peuples autochtones</i> (CL/195/10a)-R.1)	8
b) Réunion parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (CL/195/10b)-R.1)	9
c) Conférence mondiale 2014 sur l'e-Parlement (CL/195/10c)-R.1)	9
d) Manifestation organisée pour célébrer le 125 ^{ème} anniversaire de l'UIP (CL/195/10d)-R.1)	9
e) Séminaire régional de suivi sur <i>Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel</i> (CL/195/10e)-P.1)	9
f) Réunion parlementaire à la XX ^{ème} Conférence internationale sur le sida (CL/195/10f)-R.1)	10
g) Examen du projet de Principes communs en matière d'assistance aux parlements (CL/195/10g)-R.1)	10
h) Neuvième Réunion des Présidentes de parlement (CL/195/10h)-R.1)	10
i) Séminaire régional à l'intention des parlements de la région Asie-Pacifique sur le thème <i>Rompre le cycle de la violence contre les filles en Asie et dans le Pacifique</i> (CL/195/10i)-R.1)	10

	<u>Page(s)</u>
j) Séminaire à l'intention des parlements d'Afrique sur le thème <i>Traduire les engagements internationaux en matière de droits de l'homme en réalités nationales : la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU</i> (CL/195/10j)-R.1)	10
k) Première Conférence mondiale des jeunes parlementaires sur le thème <i>Mettre la démocratie à l'épreuve</i> (CL/195/10k)-R.1)	11
11. ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES	
a) Réunion des femmes parlementaires (CL/195/11a)-R.1)	16
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election d'un membre titulaire (CL/195/11b)-P.1)	23
ii) Rapports du Comité (CL/195/11b)-R.1 et R.2)	16
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	
i) Election d'un membre titulaire et de deux membres suppléants (CL/195/11c)-P.1 à P.3)	23
ii) Rapport du Comité (CL/195/11c)-R.1)	23
d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	
i) Election de cinq représentants (CL/195/11d)-P.1)	23
ii) Rapport du Comité (CL/195/11d)-R.1)	24
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/195/11e)-R.1)	24
f) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/195/11f)-R.1)	24
g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre	
i) Election d'un facilitateur (CL/195/11g)-P.1)	24
12. 132 ^{ème} Assemblée de l'UIP	25
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/195/13-P.1)	
a) Réunions statutaires	25
b) Réunions spécialisées et autres	26
14. Nomination de deux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2015 (CL/195/14-P.1 et P.2)	26
15. Election du Président de l'Union interparlementaire (CL/195/15-P.1 à P.4 et 15-Inf)	12
16. Elections au Comité exécutif (CL/195/16-P.1 à P.3)	26

Première séance

Lundi 13 octobre 2014

La réunion est ouverte à 9 h.15 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. Abdelwahad Radi (Maroc).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/195/A.1)

L'ordre du jour provisoire révisé figurant dans le document CL/195/A.1 est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 194^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/194/SR.1)

Le compte rendu de la 194^{ème} session du Conseil directeur figurant dans le document CL/194/SR.1 est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/195/3a)-P.1)

Le Président dit que le Comité exécutif a examiné ces demandes et recommandé d'approuver les décisions énoncées dans le document CL/195/3a)-P.1, relatives aux demandes de réaffiliation à l'UIP reçues de l'Assemblée nationale de Madagascar et de l'Assemblée nationale de la République de Guinée. Il considère que le Conseil directeur est disposé à approuver ces deux décisions.

Il en est ainsi décidé.

M. L. Fofana (Guinée), se réjouissant de la décision prise par l'UIP d'approuver la demande de réaffiliation de son Parlement, exprime sa gratitude à l'UIP pour le soutien apporté à sa délégation alors qu'elle se préparait à assister à la présente Assemblée. Le Parlement guinéen est tout disposé à diffuser les idéaux de l'UIP et à influencer favorablement les relations internationales par une diplomatie parlementaire de plus en plus volontariste. Comme de nombreux facteurs liés à la mondialisation, tels que le commerce international, les changements climatiques et la migration, ont des répercussions sur le travail parlementaire, il est plus que jamais vital de s'ouvrir au monde extérieur. Après les graves crises institutionnelles qui se sont succédé dans son pays depuis dix ans, le rétablissement du Parlement en 2013 a créé des conditions favorables au retour de la Guinée au sein de l'UIP. Le Parlement guinéen est profondément reconnaissant à l'UIP de la constance avec laquelle elle s'est employée à obtenir ce résultat et à tous les parlements d'avoir aidé son pays et son peuple à surmonter les multiples obstacles politiques et institutionnels qu'ils rencontraient sur leur chemin.

M. J.M. Rakotomamonjy (Madagascar) adresse ses sincères remerciements à l'UIP pour la réadmission de son Parlement dans ses rangs. C'est un événement d'une importance historique pour Madagascar qui, après la tenue d'élections reconnues au niveau international comme libres, transparentes et régulières, sort maintenant résolument de la crise la plus longue et la plus douloureuse qu'elle ait traversée et qui est responsable entre autres de la pauvreté générale et de la privation de droits aussi fondamentaux que le droit à l'alimentation, à la santé et à l'éducation. Il incombe à l'Assemblée nationale de rétablir une paix et une stabilité durables pour le peuple

malgache. C'est pourquoi elle renforce ses capacités, modernise ses méthodes de travail suivant un ambitieux plan stratégique, et se concentre sur les préoccupations immédiates telles que la réconciliation nationale, le rétablissement de la confiance et les investissements à consentir pour un développement durable. C'est une tâche ardue à laquelle elle se consacre entièrement. Au moment où le pays tente de prendre un nouveau départ, l'UIP, avec la communauté qu'elle représente, est une force capable de fournir à l'Assemblée nationale l'aide dont elle a besoin pour réussir à relever les défis auxquels elle est confrontée. Son Parlement se réjouit à l'idée de servir de modèle en matière de démocratie et de droits de l'homme et de coopérer avec l'UIP pour aider d'autres pays à opérer leur transition vers la démocratie.

Le Président accueille chaleureusement les deux Parlements de retour dans le giron de l'UIP et leur assure que l'UIP tient à leur disposition les services et l'assistance dont ils pourraient avoir besoin.

b) Situation de certains Membres

Le Président dit que, en examinant la situation de certains Membres, le Comité exécutif a noté que le Parlement de Mauritanie était passible de suspension en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP en raison du non-paiement de ses contributions. Si ses arriérés de contributions ne diminuent pas dans les jours à venir, l'UIP n'aura pas d'autre option que de suspendre l'affiliation de ce Parlement.

Le Secrétaire général ajoute que des consultations sont en cours avec les Parlements des Fidji, du Guyana, de l'Ouzbékistan et du Turkménistan, ainsi qu'avec le Congrès des Etats-Unis, en vue de leur affiliation ou réaffiliation à l'UIP qui, avec les réadmissions des Parlements de la Guinée et de Madagascar qui viennent d'être approuvées, compte maintenant 166 Membres.

Passant à l'évolution de la situation des Membres, il dit que le différend provoqué au Cambodge par les accusations de fraude électorale en 2013 a été réglé par la négociation et que, en conséquence, les membres du parti d'opposition occupent enfin leurs sièges au Parlement depuis juillet 2014. En République centrafricaine, où l'Assemblée nationale a été dissoute après un coup d'Etat, il est prévu de tenir des élections à la fin de la période actuelle de transition de dix-huit mois. En Egypte, où la situation est similaire, on espère que le Parlement qui sera issu des élections prévues pour novembre 2014 sera en état de fonctionner, comme aux Fidji, où l'UIP se réjouit à l'idée d'apporter une assistance technique au tout nouveau parlement, le premier à entrer en fonction aux Fidji depuis 2006. En Haïti, un accord sur des quorums qui va permettre de pourvoir aux vacances de sièges a mis fin à la crise parlementaire, tandis qu'en Libye la légitimité du Parlement récemment élu est encore contestée par certains milieux. En vertu de la feuille de route actuellement suivie en Thaïlande, le Parlement intérimaire devrait rester en place tant que les résultats des élections prévues pour octobre 2015 n'auront pas été publiés. Enfin, en Tunisie, la période de transition est sur le point de s'achever avec les élections législatives et présidentielles prévues en octobre et novembre 2014.

Le Conseil directeur prend note de la situation de certains Membres.

c) Statut d'observateur (CL/195/3c)-P.1)

Le Président signale que l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) a déposé une demande de statut d'observateur, annexée au document CL/195/3c)-P.1, et considère que le Conseil est prêt à approuver cette demande, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

d) Rapport sur la participation des observateurs permanents aux Assemblées de l'UIP (CL/195/3d)-R.1)

Le Secrétaire général expose les cinq recommandations, détaillées dans le document CL/195/3d)-R.1, que le Comité exécutif a approuvées lorsqu'il a examiné, comme il le fait tous les quatre ans, la participation des observateurs au travail de l'UIP.

Le Président considère que le Conseil est disposé à faire siennes ces cinq recommandations, y compris les modifications apportées au texte des modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des observateurs aux réunions de l'UIP, qui est joint en annexe au document précité.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT

a) Sur ses activités depuis la 194^{ème} session du Conseil directeur (CL/195/4a)-R.1)

Le Président rend compte de ses activités depuis la 194^{ème} session du Conseil directeur, exposées dans le document CL/195/4a)-R.1. Il invite en outre tous les Membres à aller voir l'exposition consacrée à l'UIP sur le quai Wilson, au bord du lac à Genève. C'est l'une des nombreuses activités organisées pour marquer le 125^{ème} anniversaire de l'UIP, également mis en lumière par la vidéo de promotion de l'UIP qui est actuellement diffusée dans les bus et trams genevois.

Notant que le présent rapport est le dernier qu'il présentera puisque son mandat touche à sa fin, il saisit cette occasion pour remercier le Conseil de la confiance et de l'appui qu'il lui a témoignés pendant ses trois années de mandat.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président indique que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a discuté pendant sa journée de délibérations durant la présente session feront l'objet de rapports sous d'autres points de l'ordre du jour.

Le Conseil directeur prend note du rapport du Président.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP DEPUIS LA 194^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

a) Rapport oral du Secrétaire général

Le Secrétaire général dit que, depuis la 194^{ème} session du Conseil directeur, l'UIP s'est concentrée sur ses activités de programme, en particulier en vue de la réalisation des objectifs 1, 2 et 3 tels qu'énoncés dans la Stratégie de l'UIP pour la période 2012-2017 (respectivement : renforcer la démocratie grâce aux parlements; faire progresser l'égalité des sexes; et protéger et promouvoir les droits de l'homme). Elle a également poursuivi ses travaux sur le projet de texte des "Principes communs en matière d'assistance aux parlements", dont il sera rendu compte sous le point 10b) de l'ordre du jour, et a aidé 26 parlements de par le monde à renforcer leurs capacités. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a continué à mettre en œuvre ses nouvelles méthodes de travail, conformément aux décisions prises à ce sujet. Il a notamment organisé plusieurs missions sur le terrain. Le Comité a par ailleurs commencé à élaborer une approche fondée sur les droits de l'homme pour l'ensemble des travaux de l'UIP.

La coopération avec les Nations Unies a continué à se développer, notamment avec le Conseil des droits de l'homme, en particulier dans le cadre de son Examen périodique universel. L'UIP contribue par le biais de solides programmes dans les pays à la réalisation des Objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement (OMD), soit la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé des mères. Elle a pris part au débat de haut niveau sur les changements climatiques à la dernière Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à la deuxième Conférence mondiale sur les peuples autochtones, où son nouveau guide pratique intitulé *Mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones* a été extrêmement bien reçu. Des consultations sont en cours avec la direction d'institutions des Nations Unies ayant leur siège à Genève en vue de renforcer encore la coopération avec elles.

L'UIP s'emploie également à mettre à profit les bonnes dispositions du Congrès des Etats-Unis pour l'encourager à se réaffilier. La réaffiliation a des appuis au Congrès sous la forme d'une proposition de loi qui en est actuellement au stade de la consultation. Le Secrétaire général discutera prochainement de cette question à Washington avec le Secrétaire d'Etat, M. John Kerry, qui s'est déjà déclaré en faveur de la réaffiliation lorsqu'il siégeait au Sénat.

Le Secrétaire général, qui revient de Yaoundé, Cameroun, où il a assisté à la 60^{ème} Assemblée parlementaire du Commonwealth, fait état d'un événement historique, la première Conférence mondiale de jeunes parlementaires, qui vient d'avoir lieu. Il signale enfin que, dans le cadre des activités commémorant le 125^{ème} anniversaire de l'UIP, une brochure intitulée *125 ans de lutte démocratique pour la paix*, qui présente l'UIP d'hier, d'aujourd'hui et de demain, a été publiée dans quatre langues.

b) Journée internationale de la démocratie 2014
(CL/195/5b)-R.1)

Le Secrétaire général relate la part prise par l'UIP à la célébration de la Journée internationale de la démocratie, placée en 2014 sous le thème *Mobiliser les jeunes autour de la démocratie*, comme indiqué dans le document CL/195/5b)-R.1. Il met aussi en lumière les activités organisées par 33 parlements au total pour marquer la Journée et signale qu'elles sont exposées en détail en annexe au document et sur une page du site web de l'UIP consacrée à ce sujet (www.ipu.org/idd).

Le Conseil directeur prend note du rapport intérimaire du Secrétaire général.

Point 6 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIERE DE L'UIP

Le Président, sur la suggestion du Secrétaire général, propose que la discussion de ce point soit reportée à la prochaine séance du Conseil pour laisser le temps de diffuser les informations pertinentes et de les étudier.

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2015

(CL/195/7-P.1)

Mme S. Ataullahjan (Canada), Présidente du Sous-Comité des finances, présente le projet de budget consolidé pour 2015, distribué sous la cote CL/195/7-P.1. Elle explique que le Sous-Comité a collaboré étroitement avec le Secrétariat tout au long de l'établissement du projet de budget, qui a été étudié et revu avec soin. Présenté maintenant sous une forme nouvelle et plus concise, le projet suit la structure de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, et le tableau matriciel résumé contient des informations supplémentaires. Grâce à une hausse substantielle des contributions volontaires, le total des contributions des Membres a pu être ramené au niveau souhaité et la réduction aurait été plus importante encore sans les dépenses que va entraîner en 2015 la Conférence mondiale des Présidents de parlement.

Après avoir signalé les crédits affectés aux diverses activités et donné des détails concernant les contributions volontaires, exposés dans la section 1.1, paragraphes 6 et 8, du document, elle encourage tous les Membres à s'employer à mobiliser davantage de ressources pour les activités de l'UIP. Le Comité exécutif recommande au Conseil d'adopter le projet de budget consolidé.

Le Secrétaire général, faisant valoir l'effort fait pour réduire les contributions des Membres et tenir compte ainsi des contraintes budgétaires auxquelles ils se heurtent, dit qu'elles pourraient encore baisser à l'avenir si l'UIP parvenait à réunir des fonds supplémentaires pour ses activités. A ce sujet, il rend particulièrement hommage aux Emirats arabes unis pour leur généreuse contribution volontaire et aussi pour la peine qu'ils se donnent pour mobiliser d'autres Etats du monde arabe et du Golfe et obtenir d'eux des aides similaires. Etant donné l'importance cruciale des activités de programme de l'UIP au cours de la période préparatoire à l'établissement du

programme de développement de l'après-2015, les efforts ont été axés sur la recherche d'autres financements pour des activités essentielles de l'UIP, telles que le travail des Commissions permanentes et du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, en plus des activités liées à l'égalité entre les sexes. L'UIP espère que l'environnement économique mondial va suffisamment s'améliorer avec le temps pour qu'elle puisse compter sur plus de ressources, et s'emploie sans relâche à augmenter le nombre de ses Membres, sachant que c'est un des moyens d'accroître ses ressources. Il engage instamment les membres du Conseil à lire attentivement le projet de budget consolidé et le tableau matriciel résumé, dont l'UIP se sert dans sa gestion axée sur les résultats.

Le Président suggère de revenir sur ce point à la prochaine séance du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2012–2017

b) Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes
(CL/195/8b)-P.1)

Le Président dit qu'il a le plaisir d'annoncer la sortie de l'*Atlas des quotas électoraux de femmes*, fruit d'une collaboration entre l'UIP, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et l'Université de Stockholm. Bien que le nombre de femmes au Parlement ait doublé au cours des vingt dernières années, ce qui représente une amélioration certaine, les progrès sont d'une lenteur inacceptable puisqu'il faudrait encore vingt ans pour parvenir par une représentation paritaire des hommes et des femmes à cette démocratie véritable qui est l'un des buts majeurs de l'UIP. La réalisation de cet objectif tient en dernière analyse à la volonté politique et à l'adoption de diverses mesures de soutien, notamment l'introduction de quotas pour les femmes, question qui se révèle parfois particulièrement compliquée, délicate et controversée. Les données qui sont contenues dans cet Atlas, unique en son genre, sont le fruit de recherches approfondies et serviront de guide à tous ceux qui sont en quête d'outils et veulent agir pour promouvoir une représentation équitable des femmes dans les parlements.

Mme R. Kandawaswika-Nhundu (International IDEA), présentant l'*Atlas des quotas électoraux de femmes* au nom du Secrétaire général d'International IDEA, M. Yves Leterme, dit que cette publication conjointe témoigne de progrès inédits enregistrés dans le recensement des mesures prises pour que les femmes soient présentes au même titre que les hommes aux postes de pouvoir et de prise de décision. L'*Atlas* a pour but d'informer les parlementaires, les décideurs politiques, les partis politiques, la société civile et les défenseurs de l'égalité entre les sexes des outils et des ressources dont ils peuvent faire usage pour appliquer ces mesures et traduire en stratégies applicables l'engagement pris au niveau international d'instaurer l'égalité entre les sexes et d'émanciper les femmes. L'*Atlas* n'a rien de prescriptif; on y trouvera plutôt des exemples de bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne la démocratie à l'intérieur de chaque parti et le choix et la désignation des candidats à présenter à des fonctions électives. Cela a été un honneur pour International IDEA de travailler en partenariat avec l'UIP et l'Université de Stockholm et de défendre la cause d'institutions parlementaires plus égalitaires à l'échelle mondiale.

Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

a) Conférence parlementaire internationale sur le thème
Les parlements et les droits des peuples autochtones
(CL/195/10a)-R.1)

Le Président dit que l'UIP est fière d'être un ardent défenseur de parlements inclusifs, rappelant à cet égard la sortie récente du guide pratique à l'usage des parlementaires intitulé *Mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones*.

Le Secrétaire général, présentant le rapport disponible sous la cote CL/195/10a)-R.1, dit que la Conférence parlementaire internationale sur le thème *Les parlements et les droits des peuples autochtones*, organisée conjointement par l'UIP et le Parlement bolivien à Santa Cruz de la Sierra, Bolivie, du 7 au 9 avril 2014, se situe dans le droit fil des travaux entrepris pour renforcer la démocratie par la participation effective de toutes les composantes de la société, y compris les peuples autochtones, à la prise de décision. On trouvera annexé au rapport le document final de la conférence, intitulé Déclaration de Santa Cruz de la Sierra, qui s'inspire de la Déclaration du Chiapas, Mexique, adoptée en 2010, qui a par la suite enrichi les débats à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones. L'UIP encourage les Membres à répondre aux appels à l'action lancés dans la nouvelle Déclaration, qu'il serait bon de diffuser largement.

b) Réunion parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
(CL/195/10b)-R.1)

Mme L.A. Rojas Hernández (Mexique), rendant compte de la réunion parlementaire dont le rapport est disponible sous la cote CL/195/10b)-R.1, signale qu'il contient une déclaration rédigée par les participants à titre de contribution à la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui s'est tenue également à Mexico le 14 avril 2014. Elle appelle l'attention des Membres sur les 12 mesures volontaristes à prendre pour renforcer les institutions parlementaires, qui sont énumérées dans la déclaration, avant de les engager tous à la lire attentivement.

c) Conférence mondiale 2014 sur l'e-Parlement
(CL/195/10c)-R.1)

M. H.-J. Anh (République de Corée), présentant le rapport contenu dans le document CL/195/10c)-R.1, dit qu'il était d'autant plus indiqué que son Assemblée nationale accueille la Conférence mondiale sur l'e-Parlement qui s'est déroulée du 8 au 10 mai 2014 que les services électroniques du Gouvernement coréen ont été deux fois de suite classés premiers par les Nations Unies dans leur enquête sur l'e-gouvernement. L'Assemblée nationale a fait profiter les participants de son expérience de l'e-parlement et de son savoir-faire en la matière, en leur montrant sa gamme novatrice d'installations numériques, qui leur a fait découvrir les avantages réels que présentent les technologies de l'information et de la communication dans le contexte parlementaire. La question de l'utilisation des médias sociaux pour encourager le public à participer au processus législatif a été explorée elle aussi. Il exhorte les parlements à continuer de s'entraider et de coopérer en vue de mettre à profit les réalisations actuelles de l'e-parlement et les invite en outre à participer activement au septième Forum mondial de l'eau qui se tiendra dans son pays en 2015. Des questions cruciales liées à l'eau y seront traitées et elles ont un rapport direct avec le prochain débat interactif de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce.

d) Manifestation organisée pour célébrer le 125^{ème} anniversaire de l'UIP
(CL/195/10d)-R.1)

Le Secrétaire général signale que plusieurs réunions-débat, décrites dans le document CL/195/10d)-R.1, ont eu lieu dans le cadre de la manifestation tenue le 30 juin 2014 pour célébrer le 125^{ème} anniversaire de l'UIP. Généralement axées sur la volonté de changement démocratique, ces intéressantes discussions ont porté sur trois thèmes différents : Démocratie : changer le quotidien, agir sur la vie du citoyen; En finir avec l'inégalité des sexes – l'émancipation politique des femmes; et La démocratie survivra-t-elle aux médias ?

e) Séminaire régional de suivi sur Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel
(CL/195/10e)-R.1)

M. L. Gallo (Uruguay) présente le rapport, disponible sous la cote CL/195/10e)-R.1, du Séminaire régional de suivi sur le thème choisi. Organisé conjointement par l'UIP et l'Assemblée générale du pouvoir législatif de l'Uruguay, le Séminaire s'est tenu à Montevideo les 15 et 16 juillet 2014.

f) Réunion parlementaire à la XX^{ème} Conférence internationale sur le sida
(CL/195/10f)-R.1)

Mme B. Bishop (Australie) dit que les questions relatives au sida, y compris les progrès enregistrés dans la riposte au VIH, ont donné lieu à des discussions animées à la réunion parlementaire qui s'est tenue le 21 juillet 2014 à Melbourne en marge de la XX^{ème} Conférence internationale sur le sida et qui a attiré de nombreux participants. Elle recommande aux Membres de prendre connaissance du rapport et des conclusions de la réunion, qui figurent dans le document CL/195/10f)-R.1.

g) Examen du projet de Principes communs en matière d'assistance aux parlements
(CL/195/10g)-R.1)

M. F. Drilon (Philippines) signale que l'examen du projet de Principes communs en matière d'assistance aux parlements a eu lieu à Manille les 28 et 29 août 2014, et résume les principaux résultats et conclusions de la réunion, tels qu'ils figurent dans le document CL/195/10g)-R.1.

h) Neuvième Réunion des Présidentes de parlement
(CL/195/10h)-R.1)

Mme R. Kadaga (Ouganda), faisant rapport sur la neuvième Réunion des Présidentes de parlement qui a eu lieu à Genève les 4 et 5 septembre 2014, exprime l'espoir que le document final de la Réunion, qui est axé sur l'émancipation économique des femmes, aura des répercussions au-delà de la présente Assemblée et sera pris en compte dans l'examen de Beijing +20. Elle appelle l'attention sur les priorités et objectifs essentiels recensés à l'annexe I du rapport de la Réunion, disponible sous la cote CL/195/10h)-R.1, et sur la Déclaration, reproduite à l'annexe II, qui a été adoptée par la Réunion par solidarité avec les écolières nigérianes enlevées par Boko Haram et avec les femmes et les filles traumatisées et opprimées du fait des conflits qui font rage en République démocratique du Congo, en Iraq et en République arabe syrienne.

i) Séminaire régional à l'intention des parlements de la région Asie-Pacifique sur le thème *Rompre le cycle de la violence contre les filles en Asie et dans le Pacifique*
(CL/195/10i)-R.1)

Mme S. Chaudhury (Bangladesh) présente les résultats de ce séminaire qui a été organisé conjointement par l'UIP et le Parlement du Bangladesh du 23 au 25 septembre 2014 et auquel ont assisté les délégués de 12 pays d'Asie et du Pacifique et des représentants d'organisations nationales et internationales. Le Séminaire a adopté une série de conclusions, reproduites dans le document CL/195/10i)-R.1, qui indique sur quoi l'action des parlements et des parlementaires doit porter en priorité au niveau national pour mettre fin à la violence faite aux filles et aux femmes, et contient aussi nombre de recommandations pratiques.

j) Séminaire à l'intention des parlements d'Afrique sur le thème *Traduire les engagements internationaux en matière de droits de l'homme en réalités nationales : la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU*
(CL/195/10j)-R.1)

M. H. Kouskous (Maroc), rendant compte en détail du Séminaire de deux jours organisé pour les parlements africains à Rabat (Maroc), les 29 et 30 septembre 2014, dont le rapport est disponible sous la cote CL/195/10j)-R.1, dit que, grâce aux nombreux participants au Séminaire, il a été possible de traiter du thème choisi sous des angles divers, et en particulier d'évoquer les difficultés rencontrées dans la mise en application des normes internationales en matière de droits de l'homme et les conséquences qui en résultent pour les activités de défense des droits de l'homme. Les recommandations du Séminaire telles qu'énoncées dans le rapport seront reprises au deuxième Forum mondial des droits de l'homme, qui doit se tenir à Marrakech en novembre 2014.

**k) Première Conférence mondiale des jeunes parlementaires
sur le thème *Mettre la démocratie à l'épreuve*
(CL/195/10k)-R.1)**

Le Secrétaire général signale que la tenue à Genève les 10 et 11 octobre 2014 de la première Conférence mondiale des jeunes parlementaires revêt une dimension historique. En présentant le rapport, disponible sous la cote CL/195/10k)-R.1, il signale en particulier la liste de mesures recommandées par les participants pour renforcer la participation des jeunes à la vie politique. L'UIP poursuivra ses efforts d'ouverture en direction des jeunes parlementaires, qui portent un regard neuf sur ses activités, et se réjouit déjà à l'idée de l'édition suivante de cette Conférence, qui devrait avoir lieu en 2015 à Tokyo et bénéficier d'un financement japonais.

Le Conseil directeur prend note des rapports concernant les récentes réunions spécialisées de l'UIP.

ETABLISSEMENT DU QUORUM

Le Secrétaire général annonce que le quorum a été fixé à 107, puisque 213 délégués étaient présents à la première séance du Conseil.

La séance est levée à 11 h.30.

Deuxième séance

Jeudi 16 octobre

La séance est ouverte à 9 h.35 sous la conduite du Président de l'UIP, M. Abdelwahad Radi (Maroc).

Point 15 de l'ordre du jour

ELECTION DU PRESIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE (CL/195/15-P.1 à P.4 et 15-Inf)

Le Président, appelant l'attention sur la procédure de vote pour l'élection du Président de l'UIP, exposée dans le document CL/195/15-Inf, dit qu'il considère que le Conseil est disposé à approuver la proposition du Comité exécutif de désigner Mme N. Motsamai (Lesotho) et Mme G. Requena (Venezuela) comme scrutatrices chargées, conformément à l'article 30.2 du Règlement du Conseil directeur, d'établir les résultats des votes au scrutin secret.

Il en est ainsi décidé.

Le Président invite les quatre candidats, par ordre alphabétique, à se présenter et à exposer leur vision de l'UIP.

Mme N.A. Assegaf (Indonésie), se présentant comme parlementaire de la troisième démocratie du monde et d'un pays qui attache un grand prix au pluralisme et à la diversité, dit que, si elle est élue Présidente de l'UIP, elle s'emploiera à renforcer le dialogue avec les Membres pour construire une démocratie universelle et à accroître encore l'efficacité avec laquelle l'UIP défend les valeurs démocratiques et l'égalité entre les sexes par la coopération parlementaire. Elle mettra à profit sa longue expérience de l'UIP et d'autres organisations internationales pour s'attacher à faire mieux respecter l'UIP et renforcer la coopération avec les Nations Unies, notamment dans les domaines des objectifs du développement international, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Elle s'efforcera de combler le fossé entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, ainsi qu'entre pays développés et pays en développement, dans l'intérêt de tous les parlementaires. Elle veillera en outre à ce que les groupes géopolitiques soient tous bien représentés dans la structure de l'UIP, notamment par l'introduction de l'espagnol comme langue de travail officielle. Elle demande humblement aux Membres de soutenir sa candidature.

Mme B. Bishop (Australie) dit que, si elle doit succéder à M. Radi, elle s'emploiera avec le Secrétaire général et son équipe à accroître la notoriété de l'UIP. De plus, si sa candidature rallie de nombreux appuis, son élection attestera du sérieux des efforts déployés en vue de l'égalité entre les sexes et de l'accès des femmes à des postes de direction. Elle est bien placée pour parler avec autorité au nom des parlementaires et s'efforcera d'attirer dans le giron de l'UIP tant de nouveaux Membres que des anciens, comme le Congrès des Etats-Unis. L'UIP n'obtiendra la renommée internationale qu'elle mérite en qualité de principale organisation parlementaire qu'en associant dans un même leadership, que Mme Bishop est apte à exercer, la passion pour la paix et l'autorité qu'il faut pour faire passer les messages des Membres. L'UIP agira avec sagesse en décidant de mettre à profit les talents et forces de celles qui représentent la moitié de la population mondiale et en soutenant sa candidature personnelle.

M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), après avoir félicité le Président Radi d'avoir fait progresser l'UIP en lui donnant une assise solide, dit que, lors des échanges enrichissants qu'il a eus récemment avec les Membres, il a souvent fait valoir sa règle de vie, qui est simple et consiste à toujours s'employer à faire mieux dans l'intérêt d'un monde meilleur et plus pacifique pour les générations à venir. Depuis longtemps en relation avec l'UIP, il a appris à en connaître et apprécier les forces et, s'il est élu Président, cette connaissance l'aidera à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat et à rendre des services de qualité aux Membres de l'UIP. S'il devient Président de l'UIP, il se fixera pour but d'être constamment accessible aux Membres et d'en accueillir de nouveaux dans le giron de l'UIP, fera de la diversité et de l'égalité ses priorités essentielles et s'attachera à être en première ligne pour donner l'exemple. Il remercie tous ceux qui se sont déclarés favorables à sa candidature.

M. A. Shahid (Maldives) exprime sa gratitude aux Membres qui ont pris le temps, au cours des derniers jours, de lui faire part de leurs aspirations pour l'UIP et de leurs préoccupations quant aux difficultés à surmonter pour construire de meilleures démocraties, plus équitables et plus solides, progresser sur la voie de l'égalité entre les sexes et laisser les jeunes prendre une plus grande part à la vie publique. Originaire d'un petit Etat insulaire qui se bat chaque jour pour survivre aux effets des changements climatiques, il ne sait que trop ce que signifie de devoir constamment s'adapter et se préparer au pire pour rester en vie. Organisation dynamique en expansion, composée de Membres présentant une grande diversité, fière de sa tradition d'ouverture à tous les peuples du monde et dotée d'une stratégie claire qui guide ses progrès et ses activités, l'UIP doit retrouver une volonté nouvelle d'intensifier ses efforts pour atteindre ses objectifs en adaptant son action aux nouveaux problèmes mondiaux et en misant sur la recherche collective de solutions dans un dialogue respectueux. S'il est élu Président, c'est à ce but qu'il se consacrera en mettant au service de l'UIP ses longues années d'expérience et les diverses compétences acquises.

Le Président, après une explication de la procédure de vote, exposée dans le document CL/195/15-Inf, invite le Conseil à élire au scrutin secret un nouveau président ou une nouvelle présidente pour l'UIP.

Il est procédé à un vote au scrutin secret, avec Mmes N. Motsamai (Lesotho) et G. Requena (Venezuela) pour scrutatrices.

- Nombre de bulletins : 340
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valables : 340
- Majorité requise : 171

Suffrages recueillis :

- Mme N.A. Assegaf (Indonésie) : 76
- Mme B. Bishop (Australie) : 99
- M. S. Chowdhury (Bangladesh) : 108
- M. A. Shahid (Maldives) : 57.

Le Président, constatant qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité requise, invite le Conseil à procéder à un second tour de scrutin pour choisir entre les trois candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Il est procédé à un second tour de scrutin à bulletin secret, avec Mmes N. Motsamai (Lesotho) et G. Requena (Venezuela) pour scrutatrices.

- Nombre de bulletins : 321
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valables : 321
- Majorité requise : 162

Suffrages recueillis :

- Mme N.A. Assegaf (Indonésie) : 57
- Mme B. Bishop (Australie) : 95
- M. S. Chowdhury (Bangladesh) : 169.

Ayant obtenu la majorité requise et recueilli le plus grand nombre de suffrages, M. S. Chowdhury (Bangladesh) est élu à la présidence de l'UIP pour un mandat de trois ans prenant fin en octobre 2017.

M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président élu de l'UIP, dit que lui et les autres candidats, auxquels il adresse ses remerciements, sont fondamentalement unis, malgré leurs origines différentes, par leur souci du bien-être de l'humanité. Il s'exprime donc non seulement au nom de sa région, l'Asie-Pacifique, mais aussi comme membre de la communauté parlementaire mondiale que forme l'UIP et qui lui a fait le grand honneur de l'élire comme son prochain président, ce qui le remplit d'humilité. A ce poste, il s'emploiera à comprendre les besoins de tous les Membres et à poursuivre la tradition qui s'est instaurée au cours des 125 ans d'existence de l'UIP

pour faire d'elle une organisation de parlements incontournable, encore plus respectée et en première ligne pour construire un monde dans lequel hommes et femmes aient envie de vivre. Il renouvelle ses remerciements aux Membres pour leur soutien et la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Le Président félicite son successeur de son élection.

Point 6 de l'ordre du jour
(suite)

SITUATION FINANCIERE DE L'UIP
(CL/195/6-R.1)

Le Secrétaire général confirme que, conformément au détail des recettes et des dépenses reproduit dans le document CL/195/6-R.1, qu'il présente, les résultats financiers globaux de l'UIP devraient rester proches des objectifs fixés jusqu'à la fin de l'année 2014. Il reprend les informations fournies sur les recettes, les arriérés de contributions, les autres sommes à recevoir, l'état des flux de trésorerie, les dépenses d'investissement et la Caisse de prévoyance résiduelle en faveur du personnel, et appelle en outre l'attention sur les tableaux montrant les recettes et dépenses de fonctionnement, ainsi que les contributions non acquittées au 14 octobre 2014, reproduits aux annexes I et II du document, respectivement. Le Chili, le Liban et la Mauritanie, qui ont acquitté intégralement leurs arriérés de contributions, doivent être supprimés de la liste des Membres ayant des contributions impayées.

Le Conseil directeur prend note de la situation financière de l'UIP.

Point 7 de l'ordre du jour
(suite)

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2015
(CL/195/7-P.1)

Le Président dit qu'il considère que le Conseil est disposé à suivre la recommandation du Comité exécutif et à approuver le projet de budget consolidé pour 2015, disponible sous la cote CL/195/7-P.1.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour
(suite)

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2012-2017

a) Objectif stratégique 1 : Renforcer la démocratie grâce aux parlements
(CL/195/8a)-P.1)

Le Secrétaire général, retraçant l'élaboration du projet de Principes communs en matière d'assistance aux parlements et présentant le rapport de situation disponible sous la cote CL/195/8a)-P.1, appelle l'attention sur les neuf principes spécifiques qui sont l'aboutissement de ce processus et qui figurent en annexe au document. Pour l'essentiel, les principes sont destinés à remédier à tout manque de coordination et au double emploi dans la fourniture d'une assistance technique aux parlements qui, dans chaque cas, doit répondre aux besoins. Si le Conseil les approuve, l'UIP espère les présenter officiellement à la 132^{ème} Assemblée lors d'une cérémonie en présence des partenaires qui ont contribué à leur élaboration. Le but est de faire en sorte que le texte final soit connu de tous les membres de la communauté apportant une assistance aux parlements et soit accessible à tous.

Le Président dit qu'il considère que le Conseil est prêt à suivre la recommandation du Comité exécutif et à approuver le projet de Principes communs en matière d'assistance aux parlements, qui figure en annexe au document CL/195/8a)-P.1.

Il en est ainsi décidé.

b) Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes
(CL/195/8b)-P.1)

Le Secrétaire général appelle l'attention sur les récents résultats obtenus dans le domaine de l'égalité des sexes, exposés dans le document CL/195/8b)-P.1 sous les rubriques suivantes : Etudes et données; Accès et efficacité; Parlements sensibles aux questions de genre; Discriminations et violences visant les femmes; et Prochaines priorités, parmi lesquelles figurent le 30^{ème} anniversaire de la Réunion des femmes parlementaires, qui sera marqué par des célébrations spéciales lors de la prochaine Assemblée à Hanoï, et l'examen de Beijing +20.

c) Objectif stratégique 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme
(CL/195/8c)-P.1)

Le Secrétaire général fournit des détails sur chacun des cinq objectifs fixés en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, tels qu'ils figurent dans le document CL/195/8c)-P.1.

d) Objectif stratégique 5 : Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement. Contribution au programme de développement pour l'après-2015
(CL/195/8d)-P.1)

Le Secrétaire général, se référant aux informations données dans le document CL/195/8d)-P.1 sur la contribution parlementaire aux objectifs de développement de l'après-2015, fait état des démarches entreprises jusqu'à présent par l'UIP pour que la gouvernance figure parmi eux comme condition nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Il prie instamment les Membres de participer à l'Audition parlementaire conjointe qui se tiendra à l'ONU en novembre 2014; elle portera de nouveau sur le développement durable et sera l'occasion de faire connaître le point de vue des parlements avant les dernières négociations sur le programme de développement pour l'après-2015.

Le Conseil directeur prend note des rapports de situation concernant la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017.

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES
(CL/195/9-R.1)

Le Secrétaire général renvoie au document CL/195/9-R.1 qui donne un bref aperçu des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies entre le 15 mars et le 15 octobre 2014. Après avoir souligné l'importance de la résolution 68/272 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'*Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, adoptée par consensus en mai 2014 et résumée dans le document, il relève plusieurs des activités également mentionnées concernant le processus préparatoire de la deuxième Conférence mondiale sur les peuples autochtones, en particulier le lancement du guide pratique de l'UIP intitulé *Mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones*; l'Audition parlementaire, déjà évoquée sous le point 8d) de l'ordre du jour; les efforts déployés par le Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies (UNODA) pour enrayer la prolifération des armes de destruction massive parmi les acteurs non étatiques et le financement de 100 000 dollars que l'UIP doit recevoir de ce Bureau pour un projet d'une durée de trois ans allant dans ce sens; ainsi que les travaux réalisés en association avec sept grandes institutions spécialisées des Nations Unies. Dans ce contexte, il relève la pertinence de la résolution finale adoptée par la présente Assemblée après le débat en plénière sur le point d'urgence concernant le soutien parlementaire à une riposte internationale immédiate et énergique face à l'épidémie d'Ebola.

Le Conseil directeur prend note du rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies.

Point 11 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Réunion des femmes parlementaires
(CL/195/11a)-R.1)

Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie), Présidente du Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires, présentant le rapport de la dernière Réunion (CL/195/11a)-R.1) qui s'est tenue à Genève le 12 octobre 2014, rend hommage au Président Radi pour son appui indéfectible à la cause de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes tout au long de son mandat. Pendant la Réunion, qui a été une session riche et instructive, la présentation du nouvel *Atlas des quotas électoraux de femmes* a été suivie d'une discussion sur l'accès des femmes aux postes de prise de décision politique et le rôle des partis dans les succès électoraux des femmes. Une réunion-débat interactive sur le thème *L'influence des femmes au Parlement* a ensuite traité des réformes législatives entreprises à l'initiative de femmes et de la transformation de la culture du Parlement au contact de ses dirigeantes, ainsi que des facteurs de succès pour les femmes et des obstacles qui les empêchent de contribuer pleinement dans les domaines financier, technique et scientifique. La Réunion a aussi formulé des amendements au projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour que l'égalité entre hommes et femmes ne soit pas oubliée; entendu les candidats à la présidence de l'UIP se présenter; élu un membre suppléant à son Comité de coordination; et retenu l'examen de Beijing +20, et plus particulièrement les mesures à prendre pour introduire la dimension du genre dans les objectifs de développement de l'après-2015, comme thème de discussion à la prochaine Assemblée à Hanoï, où elle organisera une manifestation particulière pour célébrer son 30^{ème} anniversaire en 2015.

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires

ii) Rapports du Comité
(CL/195/11b)-R.1 et R.2)

M. J.P. Letelier (Chili), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rendant compte des travaux accomplis à Genève pendant la présente session, dit que le Comité s'est entretenu avec 11 délégations et plaignants. Ces entretiens revêtent une grande importance pour le Comité en ce sens qu'ils lui permettent de mieux comprendre les cas dont il est saisi, d'exprimer ses préoccupations et de procéder à des échanges de vues. Il remercie donc toutes les délégations qui ont pris le temps de venir le rencontrer.

Pendant sa session, le Comité a examiné 31 cas concernant la situation de 143 parlementaires de neuf pays; 58 pour cent des cas concernent l'Asie, 18 pour cent l'Afrique, 16 pour cent les Amériques et 8 pour cent l'Europe. Treize pour cent sont des femmes et près de 70 pour cent font partie de l'opposition. Si la liberté d'expression est un sujet de préoccupation, direct ou indirect, dans presque tous les cas examinés par le Comité, l'arrestation et la détention arbitraires, l'absence de garanties d'un procès équitable dans les procédures engagées contre des parlementaires, ainsi que la torture ou les mauvais traitements, comptent, par ordre décroissant, parmi les atteintes les plus fréquemment dénoncées.

Les cas qui sont présentés au Conseil ont trait à ces questions mais ils portent aussi sur d'autres infractions graves comme le meurtre. Il suffit de songer aux assassinats particulièrement choquants de MM. Gabriel Gomez au Mexique et Robert Serra au Venezuela ces dernières semaines et, plus récemment encore, aux assassinats de M. Waris al-Younes en Syrie et de M. Ahmed Al-Khafaji en Iraq. Le Comité n'est certes pas saisi de ces cas, mais ces tragédies lui rappellent qu'il importe plus que jamais de protéger les droits de l'homme des parlementaires.

Outre les cas qu'il s'apprête à exposer, suivant l'ordre dans lequel les projets de décision sont présentés dans le document CL/195/11b)-R.2, le Comité examine également des cas préoccupants dans de nombreux autres pays, où les préoccupations qu'il vient d'évoquer restent valables. Ces pays sont notamment Bahreïn, le Bangladesh, le Bélarus, le Burundi, l'Equateur, l'Erythrée, la Fédération de Russie, l'Iraq, l'Islande, le Liban, Madagascar, les Maldives, la Mongolie, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines, le Rwanda, Sri Lanka, le Tchad, la Thaïlande, le Togo, le Venezuela, le Yémen et le Zimbabwe.

AFRIQUE

CAMEROUN

Au Cameroun, le Comité suit le cas de M. Ambassa Zang depuis 2010. M. Zang, ancien membre de l'Assemblée nationale, a été accusé d'avoir détourné des fonds publics alors qu'il était Ministre des travaux publics. Depuis le début, le Comité a eu des doutes sur le caractère équitable de la procédure pénale. En octobre 2012, l'affaire a été portée devant le Conseil de discipline budgétaire et financière (CDBF), ce qui a permis à M. Ambassa Zang de désigner un avocat pour le représenter en son absence, puisqu'il avait obtenu l'asile politique à l'étranger. Pourtant, en juin 2014, la procédure pénale a été réactivée et elle porte sur les faits mêmes qui sont à l'origine des accusations examinées par le Conseil de discipline. Grâce à la coopération sans faille du Parlement camerounais, l'UIP a pu envoyer un observateur assister le 17 septembre 2014 à l'audience du tribunal qui entendait l'affaire au pénal. Le Comité attend avec impatience de recevoir les observations des autorités sur le rapport de l'observateur du procès et continuera de suivre de près la question du respect du droit à un procès équitable, tant dans la procédure pénale que dans de la procédure disciplinaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Dieudonné Ambassa Zang.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

S'agissant de la République démocratique du Congo, le Comité propose des décisions concernant trois cas, le plus récent étant celui de M. Jean-Bertrand Ewanga, qui a été arrêté et poursuivi. Dans son cas, le Comité craint fort qu'il n'ait été arrêté et reconnu coupable simplement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Le droit d'exprimer son point de vue – même s'il est critique à l'égard de la direction du pays – n'est pas seulement un droit essentiel en soi; il est aussi nécessaire pour que les parlementaires puissent s'acquitter effectivement de leur mandat en tant que représentants de leur électorat. Le Comité espère donc que les autorités pourront trouver une solution qui garantisse la protection de ce droit fondamental.

Bien que les violations présumées du droit à une procédure équitable soient également une source de préoccupation dans le cas de M. Ewanga, ces violations sont plus préoccupantes encore dans le cas de M. Diomi Ndongala qui a été condamné il y a sept mois à l'issue d'une procédure entachée d'irrégularités. Le Comité regrette profondément que ce cas ne soit pas encore réglé malgré les recommandations qui ont été formulées pendant les concertations politiques nationales de 2013. Il exhorte à nouveau la République démocratique du Congo à régler cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé de M. Ndongala en détention.

Sur une note plus positive, le Comité a le plaisir de vous faire savoir que M. Muhindo Nzangi, qui était détenu pour avoir critiqué le Gouvernement à la radio, a été remis en liberté en vertu d'une récente loi d'amnistie et qu'il a repris ses activités parlementaires.

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Eugène Diomi Ndongala.

ZAMBIE

Le Comité l'a chargé en sa qualité de Président d'effectuer une mission en Zambie en septembre dernier. Il s'y est rendu à l'invitation du Président de l'Assemblée nationale et tient à dire combien il a apprécié l'esprit de coopération dont ont fait preuve les autorités zambiennes à son égard.

La version complète du rapport de mission ne sera présentée au Conseil qu'à la prochaine Assemblée; toutefois, ses observations préliminaires, qui ont été approuvées par le Comité, figurent dans le projet de décision soumis au Conseil pour adoption.

Ses conclusions sont principalement axées sur le respect de la liberté d'association des parlementaires. Des interventions policières inappropriées visant des parlementaires de l'opposition qui n'avaient pourtant d'autre but que de rencontrer leurs électeurs et sympathisants ont été à l'origine de plusieurs incidents. Dans deux cas, survenus en 2012 et en 2013, l'exercice abusif par la police de ses pouvoirs a conduit à l'arrestation et à la détention arbitraire de parlementaires de l'opposition. Aucun incident de ce type n'a été porté à sa connaissance pour 2014.

Estimant que la loi sur l'ordre public restreint de manière excessive le droit à la liberté de réunion, le Comité encourage les autorités à réexaminer et à modifier cette loi dès à présent, c'est-à-dire bien avant les prochaines élections législatives et présidentielles. Il exprime l'espoir que les autorités suivront ce conseil et engageront un processus de consultation à l'échelon national associant l'ensemble des partis politiques, la police, la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que les autres parties intéressées, de manière à s'attaquer aux questions et aux difficultés soulevées par la loi sur l'ordre public.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de 20 parlementaires.

AMERIQUES

COLOMBIE

Le premier des deux cas très différents relatifs à la Colombie qu'il présente au Conseil a trait à plusieurs membres du Congrès colombien, siégeant dans l'opposition, qui ont reçu des menaces de mort. La situation du Sénateur Ivan Cepeda, pris pour cible à de nombreuses reprises, est particulièrement préoccupante.

Le fait que le père de M. Ivan Cepeda, qui était également une voix de l'opposition sénatoriale, ait été assassiné, vient rappeler brutalement à chacun que les menaces dirigées contre son fils sont à prendre avec le plus grand sérieux. Le Comité demande donc aux autorités colombiennes de faire tout leur possible pour identifier et traduire en justice les auteurs de ces menaces, et pour offrir la protection nécessaire au Sénateur Cepeda et à ses collègues.

Le second cas relatif à la Colombie a trait à l'ancienne sénatrice Piedad del Socorro Zuccardi de García et à M. Oscar Arboleda Palacio, ancien parlementaire. Tous deux sont poursuivis du chef d'association de malfaiteurs parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir coopéré avec des groupes paramilitaires. Un observateur de l'UIP a assisté à des audiences consacrées à ces deux affaires. Il s'est dit préoccupé par le non-respect du droit à une procédure équitable et par l'utilisation de témoignages non fiables dans le cadre de ces procédures. Le Comité continuera de suivre ces deux procès, si besoin est par l'intermédiaire d'un observateur.

Compte tenu du grand nombre de cas relatifs à la Colombie qu'il examine, le Comité a proposé d'organiser une visite de suivi à Bogotá pour continuer de progresser sur ces cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité deux décisions du Comité relatives, respectivement, au cas de cinq parlementaires et au cas de Mme Piedad del Socorro Zuccardi de García et M. Oscar Arboleda Palacio.

ASIE

ISRAEL

Le Comité soumet pour la première fois au Conseil le cas d'une députée israélienne, Mme Haneen Zoabi, membre d'un parti politique arabe, le Balad. Le 29 juillet 2014, la Commission d'éthique de la Knesset a suspendu toutes ses activités parlementaires pendant six mois, ne lui laissant que le droit de vote. Cette décision a dans une large mesure pour origine une interview qu'elle a donnée à la radio et dans laquelle elle a dit clairement qu'elle n'approuvait pas l'enlèvement des trois adolescents israéliens – on ne savait pas alors qu'ils avaient été tués – mais a refusé d'appliquer aux ravisseurs la qualification simpliste de "terroristes".

Le Comité craint que Mme Zoabi n'ait été suspendue pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression en prenant position sur une question politique, ce qui ne serait pas la première fois. Il espère donc que la Haute Cour de Justice se prononcera rapidement sur la requête contestant la suspension et que, dans sa décision, elle défendra explicitement le droit à la liberté d'expression, dont le respect est d'une importance vitale pour les parlementaires.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de Mme Haneen Zoabi.

MALAISIE

Le Comité présente pour la première fois le cas de cinq parlementaires de Malaisie. Ils font partie de l'opposition et sont inculpés ou font l'objet d'une enquête parce qu'ils sont soupçonnés d'infraction à la loi sur la sédition.

Le Comité s'inquiète des conséquences de ces procédures sur le droit à la liberté d'expression. La condamnation de feu Karpal Singh, qui est décédé cette année dans un accident de voiture en avril, montre que l'application de la loi sur la sédition peut avoir pour effet de réprimer des commentaires qui rentrent pourtant dans le cadre de l'exercice du droit à la liberté d'expression. S'agissant du cas de M. Karpal Singh, comme de celui de M. Anwar Ibrahim, le Comité continuera à suivre de près les recours formés par les avocats de la défense dans l'espoir de voir les deux hommes réhabilités.

Pour en revenir au cas des cinq parlementaires, là encore le Comité suivra attentivement les procédures judiciaires en cours.

Il tient en outre à soumettre à un examen plus approfondi ce qui est à l'origine même de ce cas, à savoir la loi sur la sédition elle-même. Il s'intéresse de près aux efforts que les autorités continuent de déployer pour réexaminer cette loi. Le Comité pense qu'il incombe tout particulièrement au Parlement de la Malaisie de faire aboutir ces efforts, non seulement parce qu'ils supposent une action législative mais aussi parce qu'il est de l'intérêt du Parlement de veiller à ce que ses membres puissent s'exprimer librement.

Le Comité a eu un échange de vues très intéressant avec la délégation malaisienne à Genève. Elle l'a invité à envoyer une délégation en Malaisie, ce dont il est très heureux. Le Comité estime en effet qu'une visite lui permettrait de se faire une meilleure idée de la révision en cours de la loi sur la sédition, de voir comment la Malaisie pourrait s'inspirer de l'expérience législative d'autres pays qui ont pris des mesures pour faire mieux respecter la liberté d'expression tout en sauvegardant l'unité sociale et religieuse, et de lever toute incertitude sur les modalités d'application de cette loi dans les procédures visant des parlementaires.

Un délégué de la Malaisie souligne que, comme cela a déjà été expliqué au Comité, les cas à l'étude n'ont pas pour origine une tentative visant à museler l'opposition politique mais des infractions à la loi malaisienne de 1948 sur la sédition, qui est toujours en vigueur tant que la révision en cours n'a pas abouti.

Le Conseil adopte la décision du Comité relative au cas de cinq parlementaires.

OMAN

Le Comité rend cette fois-ci public le cas de M. Talib Al Mamari, membre du *Majlis A'Shura* d'Oman, qui est en prison pour avoir pris part à une manifestation. La décision de rendre ce cas public arrive à point nommé, puisque le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'expression s'est rendu en visite à Oman en septembre 2014. Il n'y a pas d'exercice du mandat parlementaire sans liberté de réunion et d'expression. Le Comité demande donc instamment que la Cour d'appel rende un arrêt exemplaire qui défende ces droits. Il accueille favorablement l'invitation de la délégation d'Oman à se rendre dans son pays et se réjouit qu'une telle occasion lui soit donnée de procéder à un échange de vues, dans un esprit de dialogue et d'ouverture, avec les autorités d'Oman.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Talib Al Mamari.

PALESTINE/ISRAEL

Le Conseil ne sera pas surpris de la tonalité plutôt sombre du rapport sur la situation des parlementaires palestiniens. Le Président du Conseil législatif palestinien se retrouve une fois de plus en cellule dans une prison israélienne. C'est la troisième fois en huit ans. Le Comité considère que c'est un affront à l'autorité du Conseil législatif palestinien et il craint que, cette fois encore, M. Dweik n'ait été arrêté uniquement en raison de son affiliation politique. Le Comité est donc extrêmement impatient de recevoir des autorités israéliennes des informations sur le point de savoir si M. Dweik est aujourd'hui accusé d'infractions pénales expressément prévues. Si c'est le cas, il les exhorte à le juger au terme d'un procès transparent et équitable lui garantissant pleinement les droits de la défense et, dans le cas contraire, à le libérer sans tarder.

M. Dweik est peut-être le plus emblématique des prisonniers palestiniens mais il n'est pas le seul. Plus d'un millier de Palestiniens auraient été arrêtés par les autorités israéliennes depuis le mois de juin cette année. Un cinquième des membres du Conseil législatif palestinien est actuellement sous les verrous en Israël. Trois des parlementaires sont poursuivis au pénal et 26 seraient en détention administrative. Cette situation déplorable empêche les parlementaires palestiniens de remplir le mandat pour lequel ils ont été élus mais elle dénote aussi un mépris total du droit des Palestiniens de se faire représenter par les personnes de leur choix.

Le Comité est particulièrement préoccupé par la pratique continue de la détention administrative. Même après avoir été libérés, les parlementaires palestiniens risquent d'être arrêtés à nouveau. Cette pratique accrédite la thèse que le recours à ce type de détention est arbitraire. Le Comité engage donc les autorités israéliennes à l'abandonner et soit à libérer les détenus administratifs, soit à les poursuivre conformément à la procédure pénale ordinaire, au cas où il existerait des preuves concrètes et convaincantes qu'ils ont commis des infractions.

Dans les cas de MM. Marwan Barghouti et Ahmad Sa'adat, qui continuent à purger de longues peines de prison, le Comité regrette de n'avoir rien de nouveau à signaler. Il continue à réclamer la libération des deux hommes car leurs procès n'ont pas respecté les règles d'une procédure équitable. Il est impatient de leur rendre visite en prison puisqu'ils y sont encore et prie instamment les autorités israéliennes d'accéder enfin à sa requête.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité quatre décisions du Comité relatives, respectivement, au cas de M. Marwan Barghouti, au cas de M. Ahmed Sa'adat, à celui de 33 parlementaires et au cas de M. Aziz Dweik.

EUROPE

TURQUIE

Il a le grand plaisir d'annoncer qu'une délégation du Comité a pu conduire une mission en Turquie du 24 au 27 février 2014. Le Comité présente le rapport intégral de la mission avec les observations des autorités turques, qui est disponible sous la cote CL/195/11b)-R.1.

Le Comité note avec une satisfaction particulière que tous les parlementaires détenus ont été libérés et, à l'exception de M. Dicle, ont prêté serment au Parlement à la suite des décisions récentes de la Cour constitutionnelle. Le Comité a noté avec intérêt que les autorités s'employaient à répondre aux préoccupations encore en suspens dans ces cas. Il compte que ces efforts se refléteront dans les procédures judiciaires à venir.

Enfin, le Comité demande instamment un supplément d'enquête sur le meurtre de M. Sinçar, commis en 1993.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de dix parlementaires.

En conclusion, il dit que les parlements et les droits de l'homme sont indissolublement liés. Lorsque les droits des parlementaires sont violés, ce ne sont pas seulement les parlementaires qui sont menacés, mais l'institution parlementaire tout entière. De même, lorsque dans un pays, les droits d'un parlementaire sont violés, ce sont les parlementaires du monde entier qui sont affaiblis. C'est pourquoi la solidarité parlementaire est si importante et constitue le pilier des travaux du Comité.

Lorsque des parlementaires sont menacés, la solidarité active de collègues n'a pas seulement des effets très positifs sur les cas individuels mais affermit aussi l'institution parlementaire en soi. Cette solidarité est indispensable aux travaux du Comité et peut avoir une influence déterminante, en permettant d'avancer dans le règlement des cas graves dont il est saisi, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et de renforcer ainsi les parlements à travers le monde. Il encourage donc les membres du Conseil à garder cette solidarité parlementaire à l'esprit et à user de leurs pouvoirs de parlementaires pour venir en aide à leurs collègues en situation difficile.

Le Conseil directeur prend note des rapports d'activité des organes pléniers et comités spécialisés.

La séance est levée à 12 h.50.

Troisième séance

Jeudi 16 octobre

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la conduite du Président de l'UIP, M. Abdelwahad Radi (Maroc).

HOMMAGE A M. ABDELWAHAD RADI, PRESIDENT SORTANT DE L'UIP

Mme N. Motsamai (Lesotho), s'exprimant au nom du Comité exécutif et représentant aussi le Groupe africain, rend hommage à M. Radi pour l'extraordinaire finesse politique avec laquelle il a conduit les destinées de l'UIP. Agissant toujours avec une dignité tranquille, il a incarné les valeurs fondamentales de l'UIP, a favorisé le partenariat et a su rassembler des forces diverses. Pendant sa longue et illustre carrière qui a commencé à l'échelon de sa province, de sa région et l'a amené à agir ensuite aux plans national et international, il a été à la fois membre et Président du Parlement marocain et aussi ministre. Sa contribution à la diplomatie et à la coopération parlementaires lui a valu en outre de recevoir du Roi du Maroc la plus haute distinction de son pays.

Il s'est distingué pendant son mandat en travaillant à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour accroître l'efficacité des Assemblées et des Commissions permanentes de l'UIP. Il n'a cessé de plaider pour des parlements modernes, sensibles au genre et inclusifs et ses appels ont eu un très large retentissement. Sous sa présidence, l'UIP a adopté sa première feuille de route collective, sa Stratégie pour 2012-2017, a publié la première édition du Rapport parlementaire mondial, qui a pour but de combler le fossé entre le Parlement et le peuple, adopté un Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, créé le Forum des jeunes parlementaires et organisé sa première Conférence mondiale des jeunes parlementaires qu'il a ouverte. De telles réalisations laissent une impression indélébile sur l'UIP qui se souviendra de lui avant tout comme d'un président proche des gens – facile à vivre, accessible, calme, prêt à s'effacer mais imposant le respect à tous ceux qui l'approchent par son autorité.

Le Comité exécutif a pu bénéficier des conseils toujours avisés de M. Radi qui a fait la fierté de l'UIP chaque fois qu'il l'a représentée dans des réunions un peu partout dans le monde. M. Radi est aussi demeuré fidèle, envers et contre tout, à ses principes, qui sont de dialoguer et de négocier pour aplanir les différends, en restant objectif et impartial en toutes circonstances. Elle lui adresse les meilleurs vœux de l'UIP pour la nouvelle tranche de vie qui s'ouvre devant lui.

Deux cadeaux sont remis à M. Radi en signe de reconnaissance pour sa contribution aux travaux de l'UIP alors qu'il était à la tête de l'Organisation.

Le Secrétaire général signale la sortie d'un nouveau recueil, intitulé *Citations, Abdelwahad Radi*, qui rend hommage à M. Radi et à ce qu'il laisse derrière lui en réunissant des citations des discours les plus marquants qu'il ait prononcés pendant sa présidence. Des exemplaires seront distribués à tous les Membres qui pourront aussi en faire circuler dans leurs parlements.

Mme B. Boungnong (République démocratique populaire lao), prenant la parole au nom du Groupe Asie-Pacifique, exprime sa profonde reconnaissance à M. Radi et le remercie du fond du cœur pour tout ce qu'il a apporté à l'UIP. Pendant son mandat, il s'est inlassablement employé à développer l'UIP et son rôle au niveau international et y a consacré toute son énergie. Il a donné l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre effective de ses nombreux programmes et résolutions, en coopération avec les parlements, le système des Nations Unies et d'autres. Il a aussi beaucoup encouragé les groupes géopolitiques en général, et le Groupe Asie-Pacifique en particulier, à agir pour faire respecter les valeurs de l'UIP et en réaliser les objectifs collectifs. Ses remarquables résultats et l'exemplarité de son leadership laissent l'UIP bien armée pour gérer son développement futur. Elle lui présente, à lui et à sa famille, tous les vœux les meilleurs qu'elle forme pour leur avenir.

M. J.M. Corzo Román (Colombie), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), félicite le Président Radi de l'immense travail accompli pendant son mandat et le remercie d'avoir accordé à tous les groupes géopolitiques, sans distinction, la reconnaissance qu'ils méritaient. Grâce à lui ont été inscrits à l'ordre du jour des sujets du plus vif intérêt pour l'humanité et les parlements, tels que le respect du droit international humanitaire, la

protection des droits de la femme et de l'enfant, la lutte contre la violence sexiste, la promotion des jeunes parlementaires, les réfugiés et les questions de santé publique, pour ne mentionner que quelques-uns des nombreux domaines dans lesquels il a remporté des succès.

M. V. Senko (Biélorus), prenant la parole au nom du Groupe Eurasie, exprime sa profonde gratitude au Président Radi qui s'est acquitté de ses fonctions avec maestria pendant tout son mandat. Grâce à lui, l'UIP a réussi à étendre sa notoriété, à se recentrer et à faire reconnaître sa contribution aux efforts de paix, de sécurité, de coopération et de diffusion des valeurs démocratiques dans le monde. Grâce à l'apport exceptionnel et au leadership du Président Radi, l'UIP jouit du plein respect de ses Membres et fait autorité parmi les organisations internationales. Sagesse politique, dévouement et engagement, telles sont les marques de son style de leadership, et elles ont renforcé l'UIP, qui est désormais plus apte à relever de nouveaux défis et à remporter de nouveaux succès.

M. R. del Picchia (France), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, rappelle ses premières rencontres, il y a bien des années, avec M. Radi, qui s'est engagé très jeune en politique où il a fait une longue et florissante carrière. Bien qu'il ait été élevé à des postes de responsabilité dans le Parlement et le Gouvernement de son pays, il a toujours su rester calme, mesuré et réfléchi, et a montré beaucoup de constance, dans les environnements les plus divers, dans sa recherche d'un équilibre et d'un consensus. Vu ses qualités, son expérience et sa sagesse, le choix s'est naturellement porté sur lui quand il a fallu trouver un Président pour l'UIP et il a su depuis prouver sa valeur, comme en témoigne le bon fonctionnement de l'Organisation. Il espère que M. Radi continuera à participer aux travaux de l'UIP en qualité de parlementaire.

M. A. Alahmad (Palestine), s'exprimant au nom du Groupe arabe, dit que le mandat de trois ans du Président Radi a été marqué par une exceptionnelle activité et par la qualité de ses échanges avec les Membres de l'UIP. Grâce à son leadership, son engagement et l'attention avec laquelle il a suivi les travaux de l'UIP et de ses commissions permanentes, la coopération entre les parlementaires du monde entier s'est renforcée. Pendant son mandat, l'intérêt de l'UIP pour les problèmes du Moyen-Orient, notamment le sort subi par les peuples de la région en raison de la poursuite du conflit et de l'occupation par Israël de territoires palestiniens et autres, est devenu palpable. Le Président Radi a porté un intérêt personnel aux efforts déployés par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient qu'il a toujours beaucoup soutenu. Après avoir relevé les éminents services rendus par M. Radi à son pays au cours de sa carrière politique et parlementaire, le Groupe arabe lui adresse ses vœux de bonne santé et lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures.

Le Secrétaire général ajoute que ses collègues et lui-même auront l'occasion de rendre hommage comme il convient à M. Radi lors d'une cérémonie d'adieu qui sera organisée en son honneur au Secrétariat, mais qu'il tient néanmoins à féliciter M. Radi de son leadership pendant les trois dernières années. Son style se caractérise par une sagesse tranquille née d'une longue expérience et ce style, allié à ses conseils et suggestions avisés et à son accessibilité, a permis à l'UIP de renforcer ses positions l'une après l'autre et a favorisé des relations de travail harmonieuses. M. Radi a su relever les défis avec beaucoup de solidité et a fait accéder l'UIP à une notoriété nouvelle : grâce à lui, elle est reconnue comme acteur de poids sur la scène internationale. Il a servi les Membres de l'UIP avec beaucoup de compétence et son successeur aura sans doute à cœur de marcher sur ses traces. En exprimant l'espoir que M. Radi continuera à être associé aux destinées de l'UIP, il lui présente ses vœux les meilleurs pour l'avenir.

Le Président dit qu'il est vraiment reconnaissant des paroles aimables, généreuses et émouvantes qui ont été dites pour lui rendre hommage; les paroles sincères, lorsqu'elles viennent du cœur et sont inspirées par l'amitié et le respect mutuel, sont la plus belle des récompenses. Tout ce qu'il a pu apporter à l'UIP au cours des trente dernières années et plus vient de sa foi dans les valeurs, principes et objectifs de l'Organisation, qui sont à l'image de ceux pour lesquels il a travaillé toute sa vie, à savoir notamment la démocratie, les droits de l'homme, la justice sociale, la primauté du droit et l'égalité entre les sexes. L'UIP s'emploie à rendre le monde meilleur et à consolider la paix mondiale et ses valeurs sont universelles, partagées par tous, sans distinction de religion ou autre. Nationaliste dans sa jeunesse, il est aujourd'hui un universaliste, convaincu que la vie est affaire d'échanges. Ce qu'il a pu réaliser, il le doit donc à son pays, aux Membres de l'UIP et à ses collègues de l'UIP. Il exprime sa gratitude pour le soutien et la confiance qui lui ont été témoignés pendant les trois ans de son mandat et, après avoir salué le dévouement, la

compétence et l'expertise du personnel de l'UIP, il remercie en particulier le Secrétaire général de son amitié et de son appui. Enfin, il félicite le Président entrant, lui souhaite plein succès dans sa mission et lui assure qu'il peut compter sur lui pour lui apporter toute l'aide dont il pourrait avoir besoin.

Point 11 de l'ordre du jour
(suite)

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires

i) Election d'un membre titulaire
(CL/195/11b)-P.1)

Le Président, se reportant à la candidature présentée dans le document CL/195/11b)-P.1, demande au Conseil s'il est prêt à élire M. B. Fabritius (Allemagne) membre titulaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Il en est ainsi décidé.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

i) Election d'un membre titulaire et de deux membres suppléants
(CL/195/11c)-P.1 à P.3)

Le Président, se référant aux candidatures présentées dans les documents CL/195/11c)-P.1 à P.3, demande au Conseil s'il est prêt à élire M. M. Tašner Vatovec (Slovénie) comme membre titulaire du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et MM. R. Munawar (Indonésie) et F. Mürli (Suisse) comme membres suppléants.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Comité
(CL/195/11c)-R.1)

Lord Judd (Royaume-Uni), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présentant le rapport du Comité (CL/195/11c)-R.1), exprime sa gratitude pour l'engagement et la patience des membres du Comité et pour l'appui vital apporté aux efforts de paix du Comité par l'UIP et ses Membres. Il donne quelques détails, qui figurent dans le rapport, sur les sujets traités pendant les deux dernières réunions du Comité et lors de la table ronde, consacrée à la crise au Moyen-Orient considérée à la lumière des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Comité, qui a entendu les avis d'un large éventail de parties prenantes et a trouvé l'exercice bien plus enrichissant qu'il ne l'imaginait, entend organiser régulièrement à l'avenir des tables rondes dans le cadre de ses réunions. L'introduction du Président Radi, par sa sagesse, s'est révélée d'une utilité inestimable dans les discussions que le Secrétaire général a conduites avec beaucoup de doigté et dont la présence, alors qu'il est sollicité de toutes parts, témoigne de son engagement envers le Comité et de l'importance qu'il attache à sa cause.

d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

i) Election de cinq représentants
(CL/195/11d)-P.1)

Le Président, se reportant à la candidature présentée dans le document CL/195/11d)-P.1, demande au Conseil s'il souhaite élire M. L.F. Duque Garcia (Colombie), représentant le GRULAC, comme membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Comité
(CL/195/11d)-R.1)

Mme G. Cuevas Barrón (Mexique), Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport de la récente session du Comité à Genève (CL/195/11c)-R.1), relève en particulier la discussion qui a eu lieu sur le sujet de la protection des réfugiés, et en particulier sur le sort que continuent de connaître les réfugiés syriens. Le rapport non seulement rend compte de cette discussion mais reprend aussi les informations communiquées au Comité par les délégations des pays d'accueil de ces réfugiés qu'il a entendues, en particulier celles de l'Iraq et de la Turquie. Le Comité a aussi débattu des problèmes liés à l'apatridie et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du droit international humanitaire et se réjouit de pouvoir compter sur l'appui des Membres pour poursuivre le travail entrepris dans ces domaines et d'autres.

e) Groupe de partenariat entre hommes et femmes
(CL/195/11e)-R.1)

Mme S. Ataullahjan (Canada), Présidente du Groupe de partenariat entre hommes et femmes, signale les statistiques figurant dans le rapport de la dernière session du Groupe (CL/195/11e)-R.1) et concernant la participation des déléguées à la présente Assemblée et la composition des délégations. La proportion des déléguées, qui atteint 32,1 pour cent, bat un nouveau record mais il y a encore place pour des améliorations puisque six délégations ne comptent encore que des hommes et sont maintenant passibles des sanctions prévues. Elle relève aussi les informations contenues dans le rapport concernant l'amélioration de la participation des femmes aux organes de l'UIP; la mise en œuvre de la politique d'intégration de la dimension de genre à l'UIP; la situation des parlements – cinq actuellement – ne comptant aucune femme en leur sein; et les échanges intéressants que le Groupe a eus avec les délégations du Qatar et des Tonga, qui laissent espérer des progrès imminents pour ce qui est de la participation des femmes à la vie politique dans ces deux pays.

f) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
(CL/195/11f)-R.1)

M. F. Al-Tenaiji (Emirats arabes unis), Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, présente le rapport du Forum qui s'est récemment tenu à Genève pendant une journée (CL/195/11f)-R.1). Soixante personnes ont participé à la réunion mais il faut espérer qu'à l'avenir les jeunes femmes parlementaires représenteront plus du quart des participants. Il énumère les sujets qui ont été abordés pendant la réunion et dont le rapport fait état, notamment le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, vu sous l'angle des jeunes; les mesures à prendre pour faire valoir leur point de vue dans l'ensemble des activités de la présente Assemblée; et l'élection du premier Conseil du Forum, qui s'est ensuite réuni pour établir son ordre du jour, dont des versions actualisées sont disponibles via Twitter et d'autres sites de réseaux sociaux. Le Forum espère vivement que la Conférence mondiale des jeunes parlementaires que l'UIP doit organiser à Tokyo en 2015 en coopération avec le Parlement japonais sera un succès. Quant à lui, il tiendra sa prochaine réunion à Hanoï, lors de la 132^{ème} Assemblée.

g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre

i) Election d'un facilitateur
(CL/195/11g)-P.1)

Le Président, se reportant à la candidature présentée dans le document CL/195/11g)-P.1, demande au Conseil s'il est prêt à élire M. P. Burke (Irlande) en qualité de facilitateur du Groupe de facilitateurs concernant Chypre.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil directeur prend note des rapports d'activité des comités et autres organes pléniers.

Point 12 de l'ordre du jour

132^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP

Le Président confirme que la 132^{ème} Assemblée se tiendra à Hanoï, Viet Nam, du 28 mars au 1^{er} avril 2015 et ajoute que ces dates ont été retenues parce qu'elles ne coïncident avec aucune fête religieuse. Il invite les futurs hôtes de cette Assemblée à prendre la parole devant le Conseil.

Mme T.P. Tong (Viet Nam) exprime sa gratitude au Président Radi pour l'importante contribution qu'il a apportée au développement de l'UIP pendant son mandat et félicite aussi son successeur, M. Chowdhury, de son élection. L'année 2015, qui marquera la fin des Objectifs du Millénaire pour le développement, promet d'être une année charnière; ce devrait être pour les parlements une excellente occasion de faire entendre leurs voix avant que ne soient fixés les nouveaux objectifs du développement durable. L'adoption, pour le thème du débat général de la 132^{ème} Assemblée, de la proposition vietnamienne relative aux promesses à tenir dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, est donc tout à fait indiquée. L'Assemblée nationale vietnamienne est sincèrement reconnaissante à l'UIP de la confiance et du soutien qu'elle lui témoigne en acceptant son invitation à tenir cette Assemblée au Viet Nam et en saluant ainsi la contribution active du Viet Nam aux affaires de l'UIP en particulier et aux travaux de la communauté internationale en général. Elle se réjouit à la perspective d'accueillir tous les Membres de l'UIP à Hanoï.

Projection d'une vidéo intitulée le Viet Nam, hôte de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP et des réunions connexes.

Point 13 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES

(CL/195/13-P.1)

a) Réunions statutaires

Le Secrétaire général appelle l'attention sur le document CL/195/13-P.1, où l'on trouvera tous les détails concernant les trois prochaines Assemblées déjà approuvées par le Conseil, dont la 133^{ème}, qui devait se tenir à Genève en octobre 2015. Cependant, le Parlement de la Colombie a déposé une demande, approuvée par le GRULAC, tendant à accueillir cette Assemblée à Cartagena. Plusieurs raisons sont invoquées à l'appui de la demande : l'Assemblée serait l'occasion de mettre en valeur le programme national de paix et de réconciliation de la Colombie et témoignerait en même temps de l'appui de la communauté parlementaire au pays.

Le Comité exécutif a étudié la demande et en a pris note; il l'a provisoirement acceptée, à la condition qu'une mission se rende sous peu à Cartagena pour s'assurer que les conditions d'accueil sont réunies et que la Colombie prendra en charge les frais supplémentaires liés au changement de lieu. La délégation colombienne ayant donné l'assurance que cette dernière condition serait remplie, il est proposé qu'une mission d'évaluation ait lieu en novembre 2014 et fasse part de ses conclusions au Comité exécutif. Comme le temps presse, le Comité exécutif recommande que le Conseil l'autorise à approuver la demande colombienne, pour autant que les conclusions de l'évaluation soient positives et que l'UIP reçoive par écrit la confirmation que la Colombie prend en charge les frais additionnels.

Le Président dit qu'il considère que le Conseil souhaite approuver la proposition de mission et la recommandation du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général dit que des consultations préliminaires vont avoir lieu sur le sujet à la lumière de cette approbation et fait savoir au Conseil que la délégation zambienne a signé le protocole d'accord relatif à la tenue de la 134^{ème} Assemblée à Lusaka en mars 2016. Le Conseil sera informé en temps utile des résultats des entretiens en cours avec les hôtes potentiels d'Assemblées futures.

M. J.M. Corzo Román (Colombie) exprime sa gratitude pour l'attention portée à la demande de son Parlement qui souhaite accueillir la 133^{ème} Assemblée, et à la mission d'évaluation proposée à Cartagena. La demande est formulée de bonne foi, comme en atteste une lettre du Président de la République de son pays. Le Parlement colombien ne négligera aucun des efforts nécessaires à la tenue d'une manifestation de cette importance, qui sera aussi le signe que les parlementaires du monde se réjouissent de la paix instaurée en Colombie après 50 années de violence. La Colombie, qui est maintenant l'une des économies les plus fortes d'Amérique latine, a prévu des crédits budgétaires généreux à des fins telles que l'indemnisation des victimes du conflit, la restitution des terres aux personnes déplacées qui en ont été dépossédées, et la lutte contre les inégalités. Dans le monde entier, la violence et la guerre doivent céder la place au respect des droits de l'homme, en particulier de la femme et de l'enfant, et à la primauté du droit. C'est ainsi seulement que l'on pourra établir sur des bases solides l'avenir des enfants et des jeunes dont dépend la paix future entre les nations. Si la demande tendant à accueillir la 133^{ème} Assemblée en Colombie est acceptée, elle devrait porter le nom d'Assemblée mondiale de la paix.

b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général signale que la liste des réunions spécialisées et autres figure dans le document CL/195/13-P.1, et que certaines d'entre elles ont déjà été approuvées par le Conseil. Les autres réunions pour lesquelles l'UIP demande l'approbation du Conseil sont financées par des sources extérieures et, de ce fait, n'ont pas d'incidences sur le budget de l'UIP.

Le Président demande au Conseil s'il souhaite approuver la liste des réunions spécialisées et autres.

Il en est ainsi décidé.

M. H. Takinami (Japon), évoquant la Conférence mondiale des jeunes parlementaires qui doit se tenir à Tokyo en mai 2015, dit qu'il se réjouit d'accueillir les participants et d'assister à une discussion animée entre eux. Il espère qu'ils profiteront aussi de l'occasion pour visiter son pays dans lequel la culture traditionnelle côtoie les technologies les plus avancées. Il prie instamment les parlementaires chevronnés d'envoyer à la Conférence ceux de leurs jeunes collègues qu'ils soutiennent de leurs conseils avisés.

Point 14 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VERIFICATEURS DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2015 (CL/195/14-P.1 et P.2)

Le Président, se reportant aux candidatures présentées dans les documents CL/195/14-P.1 et P.2, demande au Conseil s'il est prêt à nommer comme vérificateurs des comptes pour l'exercice 2015 M. D. Pacheco (Portugal) et M. H.R. Mohamed (République-Unie de Tanzanie).

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF (CL/195/16-P.1 à P.3)

Le Président, se référant aux candidatures présentées dans les documents CL/195/16-P.1 à P.3, demande au Conseil s'il est prêt à élire comme membres du Comité exécutif Mme Z. Drif Bitat (Algérie), M. R. del Picchia (France) et M. M. Uesugi (Japon).

Il en est ainsi décidé.

La session est close à 16 h.20.